

<b>Zeitschrift:</b>	Revue Militaire Suisse
<b>Herausgeber:</b>	Association de la Revue Militaire Suisse
<b>Band:</b>	- (2013)
<b>Heft:</b>	[1]
<b>Vorwort:</b>	Editorial : la sécurité militaire en tant que partenaire dans l'architecture sécuritaire
<b>Autor:</b>	Eberle, Beat

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



Brigadier Beat Eberle, Commandant de la Sécurité militaire.

## Sécurité

### La Sécurité militaire en tant que partenaire dans l'architecture sécuritaire

**Br Beat Eberle**

Commandant de la Sécurité militaire

Dans une société en constante mutation, la Police Militaire (PM) est aussi fortement engagée, que ce soit dans sa tâche primaire ou en tant que partenaire dans les engagements subsidiaires. Ceci ne se constate pas uniquement lors des retraits des armes de service, mais également en raison des activités de police judiciaire et des missions de sécurité prenant toujours plus de volume. Grâce à la prévention et aux conseils à la troupe, la PM prend influence et tente de cette manière de réduire les tâches de répression.

La Grande Unité « Sécurité militaire, » mise sur pied au début de l'année 2004, se compose aujourd'hui, 9 ans après sa création, uniquement de formations de police militaire. Le centre de compétence DEMUNEX (Déminage et élimination de munitions non explosées) appartenant auparavant à la Sécurité militaire a été entre-temps transféré au centre de compétence NBC (Nucléaire, biologique, chimique) et les anciens bataillons d'infrastructure (bat infra) n'existent plus. De manière inchangée, la Grande Unité dispose à ce jour encore de formations professionnelles et de formations de milice.

Les deux bataillons de police militaire existants n'opèrent pas en régions attribuées de manière fixe et composent en première ligne les unités de police robustes pour le cas du service actif et le service d'assistance sur tout le territoire. Mais ils peuvent aussi dans une situation normale renforcer la PM professionnelle et servent ainsi également de bassin de recrutement pour spécialistes de sécurité au profit de diverses institutions dans tout le pays.

Les unités pour les tâches spéciales de police DPCF (Département de Protection du Conseil fédéral; spécialistes de la protection de personne) et SSPM (Service Sécurité de la Police militaire; spécialistes pour assurer la sécurité entre-autre contre l'espionnage et le sabotage) sont formées en général de spécialistes des corps de police civile et remplissent leur mission principale uniquement

dans un environnement particulier exigeant, ceci dans les cas du service d'assistance et du service actif. Pour les corps de police civile, les deux unités forment ainsi une sorte de centre de compétence pour leurs capacités particulières de police et sont également actives dans le développement de la doctrine. Leurs effectifs respectifs de plus de 200 membres ne permettent pas seulement la formation continue de beaucoup des ces policiers spécialistes, mais aussi, lors de cas réels, l'engagement de petits détachements adéquats, selon les particularités de la mission. De ce fait, les corps de police ne se verront pas retirer de manière irresponsable un grand nombre de spécialistes durant les cas de service d'assistance et de service actif.

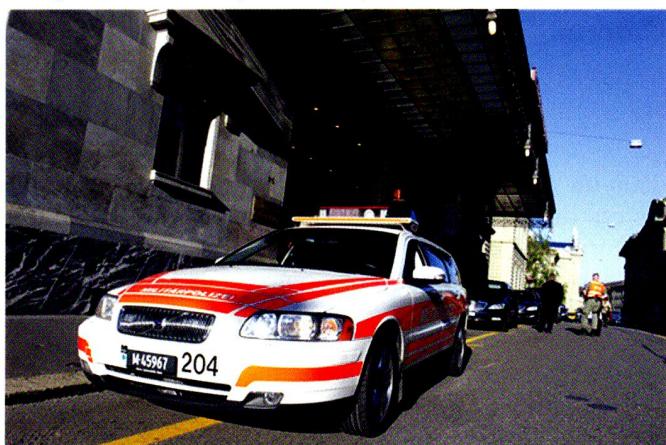
Les formations de police militaire mobiles et territoriales (PM mob / ter) composent l'élément professionnel de la police militaire. Leur légitimité se base sur les articles 100 et 101 de la loi militaire, dans laquelle les chambres fédérales ont fixés que l'accomplissement des tâches de police criminelle et de sécurité au sein de l'armée incombe aux formations professionnelles. La police militaire territoriale, est stationnée dans quatre régions couvrant de manière identique les zones de concordats des polices civiles, et est structurée et répartie le plus proche possible des emplacements des événements au sein de l'armée (places d'armes et d'exercices). En tant que police de l'armée, elle assure la mission policière de base (discipline, ordre, sécurité, prévention, répression) et assume les tâches particulières de police de la circulation et traite les cas de police criminelle. Par conséquent, elle fait aussi partie intégrante, dans une situation normale, de la sécurité intérieure.

En revanche, les éléments de la police militaire mobile, également intégrés dans les régions PM, sont en ce moment encore à l'engagement de manière subsidiaire, notamment dans les engagements de sûreté comme par exemple la protection des représentations diplomatiques. AMBA CENTRO, LITHOS, TIGER, FOX et d'autres mis-



Accident de circulation avec dégâts matériels.

Transports de sécurité et protection de personnes.



sions encore démontrent de manière impressionnante le succès de l'engagement de ces spécialistes de la sécurité, qui ont déjà souvent fait leurs preuves.

Les deux PM, mob et ter, accomplissent aussi leur service au Kosovo depuis le 1er contingent de la SWISSCOY et forment là-bas de manière permanente depuis presque 14 ans le contingent de police, appuient la police militaire internationale ou mettent à disposition des officiers dans les fonctions de conduite, comme par exemple le « Force Provost Marshals » dans l'Etat-major du commandant de la KFOR (Kosovo Force). Beaucoup d'autres engagements à l'étranger au profit de la sécurité d'intérêts suisses, que se soit la protection de nos installations à l'étranger mais aussi des observateurs de l'ONU, prouvent la haute disponibilité à l'engagement dont disposent les membres de la Sécurité militaire.

La société, incluant donc les membres de l'armée, a durant les vingt dernières années changé de manière marquante. La sphère privée des gens se déplace de plus en plus dans la rue, alors que récemment tout se déroulait encore en général entre ses propres murs. Le comportement distant et respectueux face à la police a baissé sensiblement, et là où les lumières s'éteignaient auparavant le soir, la société est de nos jours occupée par une activité continue 24h sur 24h.

Ce changement concerne aussi l'armée. Ses citoyens en uniforme soignent également durant le service leurs habitudes de la vie civile et se comportent ainsi de la même manière. La PM s'occupe également dans cet

environnement, de manière accrue, de la sauvegarde et de la mise en œuvre de l'ordre et de la discipline dans les lieux ouverts et publics, par exemple avec les contrôles dans les gares et les trains ou à l'intérieur des périmètres de sortie dans les villes de garnisons.

Le fait que les membres de l'armée ne remplissent plus leurs devoirs militaires durant et après le service devient de plus en plus fréquent. Ceci est clairement démontré avec l'augmentation claire et nette du retrait des armes et du matériel auprès des militaires ou par les missions attribuées de plus en plus intensivement par la justice militaire à la PM. De la même façon, il est toujours plus difficile pour les jeunes officiers de conduire leurs subordonnés car là aussi, le respect de l'autorité est en constante diminution. La police militaire est donc aussi fortement active dans le conseil. Dans cette optique, la PM visite les rapports de préparation des services ou directement les troupes en service et distribue des conseils, tels que la manière dont les règles de sécurité devront être respectées ou comment il faut s'approcher de la police militaire en cas d'incidents. Pour ceci, la PM se tient à disposition en permanence, prête à être alarmée et à fournir des informations pour l'app PM sur téléphones et tablettes.

En revanche, cela ne serait pas une bonne idée de tenter de régler des cas graves dans ses propres compétences au lieu d'intégrer directement la police militaire dans l'affaire. En effet, dès que la troupe est partie en congé ou carrément licenciée, il sera bien plus difficile de résoudre un cas de vol par exemple.

Les tâches de police deviendront partout dans le monde de plus en plus robuste autant sur le plan civil que militaire alors que les missions militaires seront en parallèle toujours plus proche des missions de police. Ce développement signifie aussi un challenge pour le réseau national de sécurité. Seule une collaboration étroite entre tous les partenaires peut amener des solutions satisfaisantes. Dans ce sens, la PM agit en tant que partenaire de confiance, autant dans leur mission primaire comme police de l'armée mais aussi en tant qu'organisation pouvant renforcer subsidiairement un dispositif de sécurité dans notre pays, ceci de manière fiable et compétente.

B. E.

Traduction et adaptation : lt col N. Winteregg.